



Tel : (0269) 62 16 90

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Numéro interne de l'acte : 7

Séance du 21/04/2025

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 16

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation  
08/04/2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSENI Mohamadi.

### Etaient présents :

Mme ABDOURAHAMANE Céline , M. ANGATAHI Anli , M. ANRIFADJATI Anli , Mme ASSANI Helene , M. ASSANI Mohamed , Mme ATTOUMANE Binti , M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADI OUSSENI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , M. OMAR Yankoub, M. OUSSENI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, Mme SAID Zozofina, M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , Mme TOUMBOU Mariama , M. YBRAHIMA Ybrahim

### Procuration(s) :

M. RANDRIAMAHENINA Rabrunot donne pouvoir à M. OUSSENI Djabiri

### Etai(ent) absent(s) :

Mme ABDALLAH Halimaty , Mme ALBERT Zalia , M. BOINA Raim Rifay, Mme BOINAIDI Habachia , Mme CHANFI Bibi , M. CHEBANI Mohamadi , M. DAROUECHI Navi, Mme HAMISSI Roukia , Mme HASSANI Roza , M. MADI MARI Chamsidine, Mme MATTOIR Moissinga , Mme MATTOIR Abouchia , M. RANDRIAMAHENINA Rabrunot

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. OMAR Yankoub

**Objet : Approbation du compte de gestion 2024 (Budget annexe : Culture et Patrimoine)**

**Le Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de **Monsieur le Maire**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-31 ;

**Vu** le compte de gestion du budget annexe "Culture et Patrimoine" de la commune de Chiconi pour l'exercice 2024, dressé par M. Stéphane MEUNIER, comptable public du SGC Mayotte Municipale ;

Après s'être assuré que le compte de gestion :

- retrace avec exactitude l'ensemble des opérations budgétaires, patrimoniales et de trésorerie ;
- ne fait apparaître ni observation ni réserve ;
- est conforme au compte administratif ;

**Considérant** qu'au titre de l'**exercice 2024** les résultats de clôture du compte de gestion du budget annexe "Culture et Patrimoine" de la commune de Chiconi a été arrêtés comme suit :

- Un résultat de fonctionnement déficitaire de -125 555,89 €.
- Un excédent d'investissement de 58 580,00 €.

**Constatant** la concordance avec le compte administratif ;

**Considérant** que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

**DÉCIDE :**

- **D'approuver** le compte de gestion 2024 du budget annexe "Culture et Patrimoine" de la commune de Chiconi, tel qu'il a été présenté par le comptable public.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHICONI

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire de la  
MADI OUSSENI Mohamadi  
Commune de Chiconi

